

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
MRC DE PAPINEAU
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL
22 JANVIER 2024**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue le 22 janvier 2024 au 188, rue Jeanne-d'Arc à 18h00.

ORDRE DU JOUR

- 1.1. Appel nominal
- 1.2. Constatation de l'avis de convocation
- 1.3. Ouverture de la séance extraordinaire
- 1.4. Adoption de l'ordre du jour
- 1.5. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires
- 1.6. Adoption du règlement 2024-002 intitulé règlement d'emprunt au montant de 610,000\$ pour la vidange, le transport et la disposition des boues des étangs aérés
- 1.7. Questions du public sur la présente séance extraordinaire
- 1.8. Levée de la séance extraordinaire

APPEL NOMINAL

À cette séance du Conseil, les élus suivants étaient présents :

Monsieur le maire Paul-André David
Monsieur le conseiller Danny Monette, siège no 2
Madame la conseillère Francine Dutrisac, siège no 3
Monsieur le conseiller Robert Desbiens, siège no 4
Madame la conseillère Béatrice Cardin, siège no 5

Monsieur le conseiller Michel Leblanc, siège no 1 : absence motivée

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Martine Joanisse était aussi présente.

Le Conseil formait quorum et siégeait sous la présidence du Maire, Monsieur Paul-André David.

1.2 2024-01-030 OUVERTURE DE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Monsieur le Maire, Paul-André David constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 18h00, aucun contribuable n'est présent.

1.3 2024-01-031 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Madame Martine Joanisse, directrice générale et greffière-trésorière confirme qu'un avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil et ce en conformité avec le code municipal du Québec. Tous les élus présents confirment avoir reçu convocation à ladite réunion.

1.4 2024-01-032 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.5 2024-01-033 DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Mesdames les conseillères Francine Dutrisac et Béatrice Cardin, Messieurs les conseillers Michel Leblanc et Robert Desbiens ainsi que Monsieur le maire Paul-André David ont déposé leurs déclarations d'intérêts pécuniaires conformément à la Loi sur les élections et les référendums.

1.6 2024-01-034 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-002 INTITULÉ RÈGLEMENT D'EMPRUNT AU MONTANT DE 610,000\$ POUR LA VIDANGE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil adopte le règlement 2024-022 intitulé règlement d'emprunt au montant de 610,000\$ pour la vidange, le transport et la disposition des boues des étangs aérés.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.7 QUESTIONS DU PUBLIC SUR LA PRÉSENTE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1.8 2024-01-035 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que cette séance extraordinaire soit levée à 18h08.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

Je soussignée, Martine Joanisse, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 22 janvier 2024.

Martine Joanisse
Directrice générale
Greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Et j'ai signé ce 22 janvier 2024

Paul-André David
Maire